

Pôle communication

Mercredi 29 juin 2022

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 29 juin, a adopté **deux** délibérations du gouvernement ; adopté **33** arrêtés et examiné **130** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis sur un projet de décret.

### Délibérations du gouvernement

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **treize** affaires.

### Arrêtés du gouvernement

---

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste des médicaments remboursables. Elle s'appuie actuellement sur la liste élaborée et suivie par les services de la direction générale de Santé métropolitaine, dans l'attente d'une liste calédonienne de médicaments remboursables en cours d'élaboration.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2005-1913/GNC du 28 juillet 2005 fixant le modèle d'affiche rappelant l'interdiction de vente du tabac et des produits du tabac à des mineurs pris en application de l'article 9 de la délibération n° 79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.
  - > *Voir le communiqué détaillé « Réglementation des produits de vapotage et de leur usage »*
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif aux produits du vapotage contenant de la nicotine afin de réglementer et d'organiser la vente de vapoteuses, actuellement en vente libre dans les tabac journaux et stations-service. Cet arrêté rappelle

que la teneur en nicotine de tous produits de vapotage est conditionnée à une teneur inférieure ou égale à 20 milligrammes par millilitres soit 2 %

*> Voir le communiqué détaillé « Réglementation des produits de vapotage et de leur usage »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités d'application de la délibération modifiée n° 202 du 6 août 2012 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

*> Voir le communiqué détaillé « Réglementation des produits de vapotage et de leur usage »*

### **Au visa de Yannick Slamet et de Mickaël Forrest, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de procédés de dopage interdits dans le cadre de la lutte contre le dopage. Cette liste est élaborée en application des engagements internationaux du Gouvernement de la République française.

### **Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie. Sindy Dufour est désignée en qualité de titulaire, en remplacement de Valérie Lo, pour la représentation des associations représentatives des personnes en situation de handicap au COSS.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a homologué l'herbicide EPTAM et délivré un agrément transitoire de trois ans pour sa substance active EPTC. Cette autorisation, en l'absence d'une solution alternative, doit permettre de lutter contre l'herbe à oignon dans les parcelles de pommes de terre pour pouvoir planter les semences pour la campagne 2022.

Le présent arrêté a fait l'objet d'une consultation publique annoncée dans le quotidien « Les Nouvelles calédoniennes » du 5 au 26 mai 2022. Lors de cette consultation, la Chambre d'agriculture et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie a souligné la nécessité d'homologuer le produit EPTAM de façon transitoire. Parallèlement à cette consultation, l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) a adopté une délibération émettant un avis favorable pour l'homologation temporaire de l'EPTAM.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2017-1047/GNC du 16 mai 2017 fixant la liste des substances actives d'origine naturelle ou constituées de micro-organismes vivants.

On entend par substance active d'origine naturelle animale, végétale ou minérale toute substance naturellement présente et qui a été identifiée en l'état dans la nature. Cette substance est soit extraite d'un matériau source naturel, soit obtenue par synthèse chimique de manière strictement identique à une substance naturelle. Ces substances actives d'origine naturelle peuvent entrer dans la composition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et font également partie des substances autorisées dans les produits phytopharmaceutiques à usage « jardin ». La modification permet d'ajouter *Metarhizium anisopliae* var. *majus* à la liste des substances actives constituées de microorganismes vivants. Ce produit est spécifiquement préconisé dans la gestion du ravageur des cocotiers *Oryctes rhinoceros* pour lequel des actions de lutte sont en cours.

Le présent arrêté a fait l'objet d'une consultation publique annoncée dans le quotidien « Les Nouvelles calédoniennes » du 5 au 26 mai 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole au mois de juillet 2022.

> [Voir le communiqué détaillé « Intervention du gouvernement sur le prix des carburants au mois de juillet »](#)

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2015-731/GNC du 6 mai 2015 fixant les tarifs du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public.

Depuis le 26 janvier 2022, les tarifs du PANC applicables aux usagers et concessionnaires ont été modifiés, permettant de créer ainsi, sept nouveaux tarifs, dont une redevance de stationnement des marchandises, et d'en modifier ou supprimer quelques autres. Depuis, le PANC a demandé à procéder aux ajustements suivants :

- le directeur du PANC peut, sur décision motivée, autoriser la délivrance, à titre gratuit, de badges d'accès aux zones portuaires aux agents des administrations exerçant des missions de contrôle, de sécurité et de sûreté ;
- en cas de contrôle sur les marchandises, conteneurs et matériels divers effectué par les services de la Nouvelle-Calédonie compétent en matière douanière, zoo sanitaire, phytosanitaire et de contrôle sanitaire aux frontières, le délai de franchise est suspendu jusqu'à l'issue dudit contrôle.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé **trois** transactions relatives au règlement d'un sinistre et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à les signer.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Calédonie international, du 27 mars au 29 octobre 2022. Ce programme détaille les horaires des vols prévus par la compagnie. Il est renouvelé au rythme des deux saisons aéronautiques « été » et « hiver »

qui débutent respectivement à la fin des mois de mars et d'octobre de chaque année. Le programme des vols se résume ainsi :

Destination	Nombre de rotations hebdomadaires	Jour en semaine (au départ de Nouméa)
<b>Singapour</b>	2	Vendredi, dimanche
<b>Tokyo</b>	5	Lundi, mardi, mercredi, samedi, dimanche
<b>Sydney</b>	4	Mardi, jeudi, vendredi, samedi
<b>Brisbane</b>	3	Mercredi, vendredi, dimanche
<b>Auckland</b>	3	Mardi, jeudi, dimanche
<b>Port-Vila</b>	2	Lundi, vendredi
<b>Fidji</b>	1	Lundi (continuation vers Wallis)

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Calédonie international pour y ajouter l'autorisation d'exploiter une nouvelle ligne aérienne de passagers, de courrier et de fret entre Nouméa et Singapour, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette licence est accordée après avis du directeur de l'Aviation civile, portant notamment sur les garanties morales, financières et techniques du demandeur.

La desserte aérienne de Singapour est programmée en A330-900 néo de 291 sièges à raison dans un premier temps de deux fréquences hebdomadaires au départ de Nouméa-La Tontouta les vendredis et dimanches à 12 heures. Ces horaires ouvrent de potentielles connexions rapides pour des passagers en continuation vers Papeete le samedi, Port-Vila et Nandi le lundi et vers le réseau domestique calédonien. En outre, l'aéroport de Changi offre des possibilités de connexion vers plus de 400 villes dans plus de 100 pays. Déficitaire les trois premières années, la nouvelle ligne dégagerait ensuite une marge d'exploitation positive annuelle, estimée à environ 73 millions de francs en 2025.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu, du 1<sup>er</sup> juillet au 29 octobre 2022. Cette modification intervient à la suite de la réouverture du Vanuatu au trafic aérien international, programmée au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Ainsi, l'opérateur propose trois rotations hebdomadaires opérées, les mercredis, vendredis et dimanches, en ATR-72 (68 places) et tout au long de la saison aéronautique. De plus, le transporteur opère en partage de code avec la compagnie Air Calédonie international sur deux rotations par semaine.

Pour mémoire, le programme d'exploitation nominal de la période pré-Covid consistait en quatre rotations hebdomadaires programmées les lundis, mercredis, jeudis et vendredis.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé l'arrêté n° 2015-425/GNC du 24 mars 2015 portant approbation des tarifs de la compagnie Air Calédonie international et adopté un arrêté approuvant à date, la grille tarifaire consolidée des services aériens réguliers internationaux d'Air Calédonie international.

L'examen de la grille tarifaire consolidée déposée le 23 mai 2022 à la direction de l'Aviation civile (DAC) a mis en évidence, la pertinence de :

- supprimer les tarifs de référence qui figuraient sur l'arrêté de 2015. En effet, ils ne servent qu'à des calculs liés à la vente de billets d'avion (excédents bagages, réparation de recettes entre compagnies aériennes dans des accords inter-lignes...) et ne sont pas commercialisés ;
- mettre à jour les tarifs du Nouméa-Los Angeles qui n'est plus commercialisé par Air Calédonie international qu'avec une escale unique à Papeete ;
- prendre en compte l'ajout d'une possibilité de commercialisation de la cabine « premium » au départ de Nouméa vers Nandi et Port-Vila et l'ajout de tarifs d'appel aller-retour (A) au départ de Nouméa vers Brisbane et Sydney (en plus de Port-Vila précédemment) pour des raisons de positionnement tarifaire vis à vis de Qantas.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 6 500 000 francs aux ligues et comités sportifs. Ces crédits sont destinés au financement des déplacements des sportifs sur des compétitions locales. Ils sont répartis de la manière suivante :

- ligue de Nouvelle-Calédonie d'athlétisme : 700 000 francs ;
- comité régional de la montagne et de l'escalade : 800 000 francs ;
- ligue de golf de Nouvelle-Calédonie : 300 000 francs ;
- ligue calédonienne de natation : 1 800 000 francs ;
- ligue calédonienne de sport adapté et handisport : 700 000 francs ;
- ligue calédonienne de squash : 300 000 francs ;
- ligue calédonienne de surf : 600 000 francs ;
- ligue calédonienne de voile : 800 000 francs ;
- ligue calédonienne de volley-ball : 500 000 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 500 000 francs pour aider **neuf** jeunes sportifs calédoniens à mener leur projet de performance sportive. La répartition de la somme est la suivante :

Nom	Projet sportif	Montant de la subvention
<b>Dylan Benoit</b>	Qualification à l'Alps tour et au Pro tour golf	400 000 francs
<b>Lily-Rose Bernard</b>	Préparation coupe et championnat d'Europe	300 000 francs
<b>Jérémy Faye</b>	Participation aux tests d'intégration d'un pôle espoir	250 000 francs
<b>Morgane Faye</b>	Participation aux tests d'intégration d'un pôle espoir	250 000 francs
<b>Maël Gérinié</b>	Tournée en métropole, participation au tournoi de France et déplacement en Australie	300 000 francs
<b>Leilany Ipunesso</b>	Installation dans une université aux États-Unis	500 000 francs
<b>Maïmiti Tetuanui</b>	Recherche de club avec centre de formation	100 000 francs
<b>Maÿliss Tetuanui</b>	Recherche de club avec centre de formation	100 000 francs
<b>Anne-May Xenihate</b>	Participation au championnat de France	300 000 francs

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 11 millions de subventions aux associations sportives. Ces crédits sont destinés au financement des déplacements des sportifs sur des compétitions locales. Ils sont répartis de la manière suivante :

- ligue calédonienne de volley-ball : 1 700 000 francs ;
- horizon sport du Patho : 500 000 francs ;
- qanono sport : 500 000 francs ;
- sporting club ne drehu : 800 000 francs ;
- club sportif jeunesse sportive de Traput : 300 000 francs ;
- jeunesse sportive de Baco : 500 000 francs ;
- zeolyl sport : 300 000 francs ;
- hienghène sport : 500 000 francs ;
- association sportive de Kunie : 500 000 francs ;
- ligue handball de Nouvelle-Calédonie : 1 000 000 francs ;
- ligue basket-ball de Nouvelle-Calédonie 1 000 000 francs ;
- ligue judo ju-jitsu de Nouvelle-Calédonie : 1 000 000 francs ;
- comité régional de karaté : 2 400 000 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 19 900 000 francs pour aider les meilleurs sportifs calédoniens à accéder ou à se maintenir au plus haut niveau national.

Ces crédits sont destinés aux sportifs titulaires ou ayant été titulaires, au moins deux ans, d'une licence au sein d'un club sportif en Nouvelle-Calédonie. Ils doivent également être inscrits sur les listes ministérielles et/ou appartenir à l'effectif d'un pôle ou d'une structure métropolitaine reconnue dans le projet de performance fédéral.

Selon leur classement sur les listes du ministère des Sports, les sportifs bénéficient d'une aide financière du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie selon qu'ils appartiennent à la catégorie « élite » (500 000 francs), « sénior » (400 000 francs), « relève » (300 000 francs), « collectif national » (200 000 francs) ou « espoir » (100 000 francs).

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des organisations syndicales représentatives dans le secteur public.

Afin d'être considérées comme représentatives, les organisations syndicales doivent remplir les conditions transitoires prévues par l'article 13 de la loi du pays du 12 mai 2021, pendant un délai de 18 mois. Elles doivent justifier notamment d'une ancienneté minimale de deux ans au 31 décembre de l'année qui précède celle de l'élection et avoir obtenu au moins 5 % de l'ensemble des suffrages exprimés lors des dernières élections (commissions administratives paritaires et délégués du personnel).

Les organisations syndicales reconnues représentatives dans le secteur public jusqu'au 11 mai 2023 sont les suivantes :

- l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UT CFE-CGC) ;
- la Fédération des syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (FSFAOFP) ;
- l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE) ; - l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie ;

- l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC FP).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre un concours interne pour le recrutement de deux cadres supérieurs de santé du cadre des personnels paramédicaux à compter du 15 novembre 2022.

Les postes ouverts au concours sont répartis comme suit :

- un poste pour le directeur du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- un poste pour la présidente de l'assemblée de la province Sud.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 39 postes sont ouverts aux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie et répartis comme suit :

- 35 postes au titre du premier concours ;
- 4 postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours externes, externe option langue et culture kanak et interne pour le recrutement de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit :

- concours interne : 21 postes ;
- concours externe : 2 postes ;
- concours externe option langue et culture kanak : 7 postes.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins dix ans, auront lieu à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 30 septembre pour les premiers concours et du 7 octobre pour les seconds concours.

Il est à noter que les langues kanak ouvertes aux concours option langue et culture kanak sont le *paici*, le *nengone*, le *drehu*, l'*ajie* et l'*iaai* (uniquement pour les concours externes). Les lauréats seront soumis à une formation initiale d'un an à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), dès leur réussite aux concours externes et externes spéciaux.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

La proportion du nombre total de places offertes au titre du premier concours correspond à la proportion de candidats inscrits aux deux concours, justifiant de la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, 21 postes sont ouverts aux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie et répartis comme suit :

- 19 postes au titre du premier concours ;
- 2 postes au titre du second concours.

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré **162** nouvelles certifications professionnelles au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de certifications professionnelles délivrées au nom de l'État allant du niveau 3 (CAP) au niveau 7 (master). L'arrêté renouvelle également l'enregistrement de la certification de « management et gestion des organisations » de niveau 7 délivrée par l'ESSEC. La répartition des certifications de l'État par ministère est la suivante :

Autorité certificatrice	3	4	5	6	7	Total général
Conservatoire			1			1
Ministère de l'Agriculture	4	4	1			9
Ministère de l'Éducation Nationale	30	39	15			84
Ministère de la Mer	11	6	5	7	4	33
Ministère de la Santé				1		1
Ministère des Sports		2	2	2		6
Ministère du Travail	10	9	6			25
Université de Nouvelle-Calédonie				2	1	3
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>162</b>

Ces diplômes seront préparés par la voie de la formation professionnelle (initiale, alternance ou continue) et seront également accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **une** entreprise au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement du 7 septembre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement fixées par arrêté conjoint. Il s'agit d'une entreprise confrontée à une baisse d'activité.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis une entreprise au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 28 février 2022. Il s'agit d'une entreprise qui justifie de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse importante du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

## Au visa de Thierry Santa et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener les deux campagnes « CORIS-3 » dans le parc naturel de la mer de Corail, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

L'objectif de ces deux campagnes est de réaliser un recensement et une caractérisation phénologique des communautés d'oiseaux marins présentes, d'évaluer l'effet des distances d'approche de l'avifaune et de caractériser les populations d'espèces animales envahissantes et leurs impacts sur l'avifaune.

La mission aux Chesterfield se fera à bord de l'Amborella pour une durée de 14 jours et celle à d'Entrecasteaux sera de 9 jours sur le Tefetia, avec un départ pour les deux missions le 18 juillet 2022. Afin de permettre les ajustements de dates des missions et en cas de retard imprévu des navires, l'autorisation est accordée sur une période plus large.

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Romain Capron en qualité de directeur de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie par intérim (IFM-NC).

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions d'Hnassil Duhnara en qualité de directeur de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **20** avis favorables sur des demandes de titres de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **97** autorisations de travail et **13** renouvellements d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de décret modifiant les conditions d'obtention du diplôme national du brevet pour la session 2022, pour tous les candidats ne pouvant se présenter aux épreuves terminales en raison d'une interdiction de circulation ou de la fermeture administrative de leur centre d'examen.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.